



INNATE PHARMA PRESENTE SES RESULTATS FINANCIERS¹ ET L'AVANCEE DE SON PORTEFEUILLE POUR L'ANNEE 2020

- **Lacutamab a reçu le statut « PRIME » de l'Agence Européenne du Médicament dans le syndrome de Sézary ; le programme de développement clinique avance dans le mycosis fongoïde et le lymphome T périphérique**
- **Un premier anticorps multispécifique d'Innate engageant les cellules NK a été sélectionné par Sanofi comme candidat-médicament**
- **Monalizumab est entré en Phase 3 en combinaison avec cetuximab chez des patients présentant un cancer de la tête et du cou préalablement traités par de l'immunothérapie ; déclenchement d'un paiement d'étape de 50 millions de dollars d'AstraZeneca**
- **Retour des droits de commercialisation de Lumoxiti aux Etats-Unis et en Europe à AstraZeneca**
- **Position de trésorerie de 190,6 millions d'euros² au 31 décembre 2020**

Marseille, le 18 mars 2021, 7h00 CET

Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH – ISIN: FR0010331421 ; Nasdaq : IPHA) (« **Innate** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés au 31 décembre 2020. Les comptes consolidés sont joints au présent communiqué.

« En 2020, nous avons pris la décision stratégique de remettre la priorité de nos investissements sur notre portefeuille de R&D, nous permettant de recentrer nos ressources et renforcer notre portefeuille clinique, » commente **Mondher Mahjoubi, Président du Directoire d'Innate Pharma**. « Notre priorité est de faire avancer le programme de développement clinique de notre candidat propriétaire le plus avancé, lacutamab, et de tirer profit de notre format d'anticorps multispécifique propriétaire pour développer des médicaments innovants pour les patients et apporter de la valeur à long terme à nos actionnaires. »

Un webcast et une conférence téléphonique se tiendront aujourd'hui à 14h00

Accès au webcast : <https://edge.media-server.com/mmc/p/ua5uuvep>

Un numéro de téléphone est également mis à disposition pour pouvoir poser des questions aux orateurs. Pour cela, les participants peuvent s'inscrire avant l'événement à l'adresse <http://emea.directeventreg.com/registration/2673359>.

Lors de leur inscription, les participants recevront par e-mail le numéro d'appel, un code d'accès direct à l'événement et un identifiant unique qu'ils pourront utiliser 10 minutes avant le début de l'événement pour y accéder.

Ces informations sont également disponibles dans la rubrique investisseurs du site internet www.innate-pharma.com. Une rediffusion sera accessible dans la rubrique investisseurs du site d'Innate pendant 90 jours après l'événement.

¹ Ce communiqué de presse contient des données financières estimées basées sur nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 dans la mesure où ils n'ont pas encore été approuvés par le Directoire. L'audit est en cours à la date de cette communication.

² Comprenant des actifs financiers courants (14,8m€) et des actifs financiers non-courants (38,9m€).



Avancée du portefeuille :

Lacutamab (IPH4102, anticorps anti-KIR3DL2) :

- Le recrutement dans l'étude de Phase 2 TELLOMAK, évaluant l'efficacité et la tolérance de lacutamab chez les patients présentant un lymphome cutané à cellules T avancé, a maintenant repris dans tous les pays qui avaient placé l'étude en suspension partielle suite à la résolution de la défaillance aux Bonnes Pratiques de Fabrication.
- En novembre, la Société a annoncé que l'Agence Européenne du Médicament (EMA) a octroyé le statut « PRIME » à lacutamab pour le traitement des patients présentant un syndrome de Sézary en rechute ou réfractaire ayant reçu au moins deux traitements systémiques antérieurs. C'est la première fois que le statut « PRIME » est octroyé pour un potentiel traitement dans n'importe quel sous-type de lymphome à cellules T. En 2019, lacutamab avait reçu le statut « Fast Track » de la Food and Drug Administration (FDA), l'agence réglementaire des médicaments américaine.
- En février 2021, la Société a annoncé que lacutamab a démontré un signal préliminaire positif dans la cohorte 2 de patients présentant un mycosis fongoïde exprimant KIR3DL2 dans l'essai TELLOMAK plus tôt que prévu. Cette cohorte a atteint le nombre pré-établi de réponses nécessaires pour avancer au stade 2. La Société prévoit de présenter ces données préliminaires en congrès scientifique en 2021.
- La Société prévoit d'initier deux essais cliniques en parallèle afin d'évaluer lacutamab chez les patients présentant un lymphome T périphérique en rechute ou réfractaire et exprimant KIR3DL2 :
 - **Essai de Phase 1b** : un essai clinique de Phase 1b sponsorisé par la Société, évaluant lacutamab en monothérapie chez les patients présentant un lymphome T périphérique en rechute et exprimant KIR3DL2.
 - **Essai de Phase 2 KILT** : The Lymphoma Study Association (LYSA) va mettre en place en tant que promoteur un essai randomisé, évaluant lacutamab en combinaison avec une chimiothérapie GEMOX (gemcitabine en combinaison avec oxaliplatine) contre GEMOX seule chez les patients en rechute ou réfractaires et exprimant KIR3DL2.

IPH6101 (anticorps multispécifique engageant les cellules NK via leur récepteur activateur NKp46), en partenariat avec Sanofi :

- La collaboration avec Sanofi pour des anticorps multispécifiques a progressé, menant à la décision prise par Sanofi et annoncée en janvier 2021 d'avancer IPH6101/SAR443579 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. IPH6101 est un anticorps multispécifique engageant les cellules NK (NKCE) via leur récepteur activateur NKp46 et utilisant le format d'anticorps multispécifique propriétaire d'Innate ([Gauthier et al. Cell 2019](#)). La décision a déclenché un paiement d'étape de 7 millions d'euros à Innate.
- En janvier 2021, une étude de toxicologie selon les Bonnes Pratiques de Laboratoire a été initiée pour le programme IPH6101/SAR443579.



Monalizumab (anticorps anti-NKG2A), en partenariat avec AstraZeneca :

- En octobre 2020, AstraZeneca (LES/STO/Nasdaq : AZN) a inclus le premier patient dans son essai clinique randomisé de Phase 3, INTERLINK-1, évaluant monalizumab en combinaison avec cetuximab contre le placebo en combinaison avec cetuximab chez des patients présentant un carcinome épidermoïde de la tête et du cou en rechute ou métastatique et préalablement traités par une chimiothérapie à base de sels de platine ainsi qu'une immunothérapie anti-PD-(L)1. Le traitement du premier patient dans cet essai a déclenché un paiement d'étape de 50 millions de dollars d'AstraZeneca à Innate. Innate est éligible à un paiement d'étape additionnel de 50 millions de dollars après une analyse intermédiaire démontrant que la combinaison atteint un seuil prédéfini d'activité clinique. A date, la Société a déjà reçu 400 millions de dollars de la collaboration avec AstraZeneca pour monalizumab.
- La Société a présenté les données d'efficacité sur l'extension de cohorte de Phase 2 explorant la combinaison de monalizumab et cetuximab chez les patients présentant un carcinome épidermoïde de la tête et du cou en rechute ou métastatique et préalablement traités par une chimiothérapie à base de sels de platine ainsi qu'une immunothérapie anti-PD-(L)1 (« Cohorte 2 ») lors de la conférence scientifique virtuelle ASCO20. Ces données ont montré un taux de réponse global en ligne avec les données précédemment rapportées et un profil de sécurité gérable. La Société a présenté une mise à jour des résultats lors du congrès virtuel d'immuno-oncologie de l'ESMO en décembre 2020.
- En 2020, la Société a étendu la cohorte de type Phase 2 qui évalue la combinaison de monalizumab, cetuximab et durvalumab chez les patients présentant un carcinome épidermoïde de la tête et du cou en rechute ou métastatique n'ayant jamais reçu d'immunothérapie anti-PD-(L)1 (« Cohorte 3 ») de 20 à 40 patients. Le recrutement de la Cohorte 3 est terminé et les données sont maintenant attendues en 2021.

Avdoralimab dans l'inflammation (anticorps anti-C5aR1) :

- En novembre 2020, le premier patient a été traité dans l'essai clinique de Phase 2 sponsorisé par des investigateurs dans la pemphigoïde bulleuse (PB) où il a été démontré que la voie C5aR1 est fortement impliquée dans la physiopathologie de la maladie. L'essai évalue l'efficacité clinique d'avdoralimab en plus des dermocorticoïdes comparé aux dermocorticoïdes en monothérapie chez les patients atteints de pemphigoïde bulleuse.

Avdoralimab dans la COVID-19 :

- Le recrutement dans l'essai clinique de Phase 2 sponsorisé par des investigateurs, FORCE (**FOR COVID-19 Elimination**) est terminé. Le suivi des patients et l'analyse des données est en cours. Plus d'informations concernant cette étude sont disponibles sur [clinical trials.gov](https://clinicaltrials.gov).
 - Les résultats de l'étude translationnelle exploratoire EXPLORE, sur laquelle cet essai s'appuie, ont été publiés dans [Nature](https://www.nature.com) le 29 juillet 2020.
- L'essai clinique de Phase 2 sponsorisé par des investigateurs, ImmunONCOVID-20, a repris et le recrutement est en cours. Cette étude explore l'efficacité potentielle du monalizumab et de l'avdoralimab parmi d'autres bras de traitement, contre la COVID-19 chez les patients atteints de cancer présentant des symptômes légers et une pneumonie respectivement.



- En août 2020, la Société a annoncé avoir obtenu un financement public de 6,8 millions d'euros pour ses activités de recherche et développement dans la COVID-19. Ce financement a eu lieu dans le cadre de l'appel à projet PSCP-COVID (Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité) et permettra à la Société de couvrir le développement de ses activités en cours dans la COVID-19 qui ont débuté en mars 2020. Les programmes financés comprennent l'étude de recherche translationnelle EXPLORE COVID-19 et les deux essais cliniques de Phase 2 FORCE et ImmunONCOVID-20.

Avdoralimab en oncologie :

- En septembre 2020, la Société a annoncé sa décision d'arrêter le recrutement dans l'essai STELLAR-001, une étude de Phase 1 en escalade de dose et extension de cohorte. Les trois extensions de cohorte testaient avdoralimab en combinaison avec durvalumab dans : 1) le cancer du poumon non à petites cellules en résistance secondaire à l'immunothérapie ; 2) le carcinome hépatocellulaire n'ayant jamais été traité par immunothérapie ; et 3) le carcinome hépatocellulaire ayant déjà été traité par immunothérapie. La décision a été prise sur la base des données des extensions de cohorte dans les deux premières cohortes.

IPH5201 (anticorps anti-CD39), en partenariat avec AstraZeneca :

- En février 2020, l'essai de Phase 1 sponsorisé par AstraZeneca, en escalade de dose, ouvert et multicentrique, évaluant IPH5201 en monothérapie, avec durvalumab (anti-PD-L1) et avec ou sans oleclumab (anti-CD73) a démarré dans les tumeurs solides. Après le traitement du premier patient le 9 mars 2020, AstraZeneca a versé un paiement d'étape de 5 million de dollars à Innate conformément à l'accord de collaboration multi-termes de développement en oncologie d'Innate avec AstraZeneca d'octobre 2018. Innate a effectué un paiement d'étape de 2,7 millions d'euros à Orega Biotech SAS conformément à l'accord de licence d'Innate avec Orega Biotech SAS.

Lumoxiti (immunotoxine anti-CD22) :

- En décembre 2020, la Société a annoncé qu'elle retournait les droits commerciaux de Lumoxiti (moxetumomab pasudotox-tdfk) aux Etats-Unis et en Europe à AstraZeneca³. Innate avait pris en licence les droits commerciaux de Lumoxiti aux Etats-Unis et en Europe auprès d'AstraZeneca en octobre 2018.
- Des discussions relatives à l'accord de transition sont en cours entre Innate et AstraZeneca pour le transfert de l'autorisation de mise sur le marché américaine et de la distribution de Lumoxiti à AstraZeneca, portant notamment sur le calendrier et les coûts (voir Passifs éventuels).

Annonce corporate :

- En juillet 2020, Dr Joyson Karakunnel a été nommé Vice-président exécutif et Directeur Médical. Pierre Dodion, Directeur Médical d'Innate Pharma depuis 2014, a pris sa retraite. Dr Karakunnel rejoint la Société avec une expérience substantielle en immuno-oncologie et en développement de médicaments. Dernièrement, Dr Karakunnel était Directeur Médical

³ Lumoxiti a été pris en licence à MedImmune, une filiale d'AstraZeneca.



et Vice-président senior chez Tizona Therapeutics, où il a mené le développement des biothérapies de la société.

- Laure-Hélène Mercier, Vice-président exécutif, Directeur financier et membre du Directoire, quitte ses fonctions après avoir accompagné la Société pendant 14 années de développement, comprenant une introduction en bourse aux Etats-Unis. Frédéric Lombard rejoindra la Société en tant que Directeur financier le 1er avril 2021. M. Lombard apporte plus de 20 ans d'expérience à des postes financiers dans le secteur pharmaceutique. Il a notamment occupé des postes à responsabilités chez Ipsen, AstraZeneca et Novartis. Mme Mercier restera au sein de la Société jusqu'à la fin de l'année afin d'assurer la transition des responsabilités.

Principaux éléments financiers 2020 :

Les éléments clés pour l'année 2020 sont les suivants :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers s'élevant à 190,6 millions d'euros (m€) au 31 décembre 2020 (255,9m€ au 31 décembre 2019), incluant 38,9m€ d'instruments financiers non-courants (37,0m€ au 31 décembre 2019).
 - La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent au 31 décembre 2020 le paiement d'étape 50,0m\$ (41,2m€) suite à l'inclusion par AstraZeneca du premier patient dans son essai clinique randomisé de Phase 3 évaluant monalizumab, INTERLINK-1. Cela n'inclut pas le paiement d'étape de 7,0m€ de Sanofi concernant l'avancement du programme IPH6101/SAR443579, reçu en février 2021.
- Au 31 décembre 2020, les dettes financières s'élevaient à 19,1m€ (18,7m€ au 31 décembre 2019). Cette évolution est en partie liée à l'encaissement, en août 2020, de 1,4m€ d'avance remboursable en lien avec le contrat de financement signé avec BPI Financement (COVID-19).
- Des produits opérationnels s'élevant à 70,5m€ en 2020 (2019 : 85,8m€, -17,9%). Il s'agit principalement des revenus des accords de collaboration et de licence (56,2m€ en 2020 contre 69,0m€ en 2019, -18,6%), et du crédit d'impôt recherche (13,1m€ en 2020 contre 16,7m€ en 2019, -21,8%) :
 - Les revenus des accords de collaboration et de licence avec AstraZeneca s'élèvent à 49,0m€ en 2020 (69,0m€ en 2019, -29,0%) et résultent principalement (i) de l'étalement comptable des paiements initiaux et de levée d'option reçus d'AstraZeneca et (ii) de la refacturation à AstraZeneca de certains frais pour les travaux réalisés par Innate pour les programmes en partenariat. La variation entre les deux périodes s'explique notamment par la finalisation (i) en 2019 du recrutement de la Cohorte 2 de l'essai de Phase 2 de monalizumab réalisée par Innate, et (ii) des travaux précliniques liés au programme de Phase 1 de IPH5201, démarrés en 2020.
 - Un revenu de 7,0m€ provenant de Sanofi pour l'avancement d'IPH6101/SAR443579 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental.
 - La variation du crédit d'impôt recherche provient principalement de la diminution des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles des licences acquises auprès de tiers (monalizumab, IPH5201).



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- Des charges opérationnelles de 89,9m€ en 2020 (2019 : 104,6m€, -14,1%) :
 - Les frais généraux et commerciaux (SG&A) se sont élevés à 31,2m€ en 2020 (2019 : 25,8m€, +21,1%). Cette augmentation résulte principalement de l'effet en année pleine des frais de personnel liés à notre filiale américaine, y compris le personnel affecté aux activités commerciales de Lumoxiti.
 - Les charges de R&D se sont élevées à 58,6m€ en 2020 (2019 : 78,8m€, -25,7%). Cette variation résulte principalement d'une diminution des dépenses directes de R&D (principalement liées à Lumoxiti, IPH5201 et IPH5301) et des amortissements des actifs incorporels acquis par la société (IPH5201 et monalizumab).
- La dépréciation intégrale de l'actif incorporel Lumoxiti de 43,5m€, suite à la décision de la Société de retourner les droits de commercialisation de Lumoxiti aux États-Unis et dans l'Union européenne à AstraZeneca.
- Le contrat de distribution de Lumoxiti a généré un bénéfice net de 0,9m€ sur les trois premiers trimestres de 2020 (une perte nette de 8,2m€ en 2019). Au quatrième trimestre 2020, la Société a reconnu des ventes nettes liées à Lumoxiti de 0,7m€.
- Une perte nette de 64,0m€ en 2020 (2019 : perte nette de 20,8m€).

Le tableau suivant résume les comptes consolidés en normes IFRS⁴ pour l'année 2020, incluant l'information comparative avec 2019.

En milliers d'euros, sauf données par action	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits opérationnels	70 451	85 814
Dépenses de recherche et développement	(58 613)	(78 844)
Frais commerciaux et généraux	(31 246)	(25 803)
Charges opérationnelles	(89 859)	(104 647)
Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution	861	(8 219)
Résultat opérationnel avant dépréciation des actifs incorporels	(18 547)	(27 052)
Dépréciation des actifs incorporels	(43 529)	—
Résultat opérationnel après dépréciation des actifs incorporels	(62 076)	(27 052)
Produits (charges) financiers, net	(1 908)	6 293
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
Résultat net de l'exercice	(63 984)	(20 759)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	78 935	66 908
Résultat de base par action	(0,81)	(0,31)
Résultat dilué par action	(0,81)	(0,31)
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	190 571	255 869
Total de l'actif	307 423	401 361
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	155 975	217 416
Total passifs financiers	19 087	18 723

⁴ Ce communiqué de presse contient des données financières estimées basées sur nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 dans la mesure où ils n'ont pas encore été approuvés par le Directoire. L'audit est en cours à la date de cette communication.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

À propos d'Innate Pharma:

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologies au stade clinique, spécialisée en immuno-oncologie et dédiée à l'amélioration du traitement des cancers grâce à des anticorps thérapeutiques innovants exploitant le système immunitaire.

Le large portefeuille d'anticorps d'Innate Pharma inclut plusieurs candidats potentiellement « first-in-class » aux stades clinique et préclinique dans des cancers où le besoin médical est important.

Innate Pharma est pionnière dans la compréhension de la biologie des cellules NK et a développé son expertise dans le microenvironnement tumoral et les antigènes tumoraux, ainsi que dans l'ingénierie des anticorps. Son approche innovante lui a permis de construire un portefeuille propriétaire diversifié et de nouer des alliances avec des sociétés leaders de la biopharmacie comme Bristol-Myers Squibb, Novo Nordisk A/S ou Sanofi ainsi qu'un partenariat multi-produits avec AstraZeneca.

Basée à Marseille, avec une filiale à Rockville (Maryland, Etats-Unis), Innate Pharma est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur Nasdaq aux Etats-Unis.

Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com.

Informations pratiques :

Code ISIN

FR0010331421

Code mnémonique

Euronext : IPH Nasdaq : IPHA

LEI

9695002Y8420ZB8HJE29

Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. L'emploi de certains termes, notamment « croire », « potentiel », « s'attendre à » et « sera » et d'autres expressions semblables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement et l'impact global de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes de santé ainsi que les activités, la situation financière et les résultats de la Société. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate Pharma (www.innate-pharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel sur « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les documents et rapports



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Innate Pharma dans un quelconque pays.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Relations investisseurs

Innate Pharma

Tel.: +33 (0)4 30 30 30 30

investors@innate-pharma.com

Contacts Presse

Innate Pharma

Tracy Rossin (Global / US)

Tel. : +1 240 801 0076

Tracy.Rossin@innate-pharma.com

ATCG Press

Marie Puvieux (France)

Tel. : +33 (0)9 81 87 46 72

innate-pharma@atcg-partners.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Résumé des comptes consolidés⁵ et notes au 31 décembre 2020

⁵ Ce communiqué de presse contient des données financières estimées basées sur nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 dans la mesure où ils n'ont pas encore été approuvés par le Directoire. L'audit est en cours à la date de cette communication.



Bilan consolidé (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	136 792	202 887
Actifs financiers courants	14 845	15 978
Créances courantes	21 695	18 740
Total actif courant	173 332	237 605
Actif non courant		
Immobilisations incorporelles	46 289	96 968
Immobilisations corporelles	11 694	11 672
Actifs financiers non courants	38 934	37 005
Autres actifs non courants	147	89
Créances non courantes	29 940	16 737
Impôts différés actifs	7 087	1 286
Total actif non courant	134 091	163 756
Total de l'Actif	307 423	401 361
Passif		
Passif courant		
Dettes opérationnelles	29 539	49 504
Dettes sur collaboration - partie courante	1 832	21 304
Passifs financiers courants	2 142	2 130
Passifs de contrat courants	12 505	48 770
Provisions - partie courante	676	114
Total passif courant	46 694	121 822
Passif non courant		
Dettes sur collaboration - partie non courante	44 854	-
Passifs financiers non courants	16 945	16 593
Avantages au personnel	4 177	3 760
Passifs de contrat non courants	31 469	40 342
Provisions - partie non courante	221	142
Impôts différés passifs	7 087	1 286
Total passif non courant	104 753	62 123
Capitaux propres		
Capital social	3 950	3 941
Prime d'émission	372 130	369 617
Réserves et report à nouveau	(156 476)	(134 912)
Autres réserves	355	(472)
Résultat de l'exercice	(63 984)	(20 759)
Total capitaux propres	155 975	217 416
Total du Passif	307 423	401 361



Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Revenus des accords de collaboration et de licence	56 155	68 974
Financements publics de dépenses de recherche	13 618	16 840
Ventes Lumoxiti (principal)	678	—
Produits opérationnels	70 451	85 814
Recherche et développement	(58 613)	(78 844)
Frais généraux	(31 246)	(25 803)
Charges opérationnelles nettes	(89 859)	(104 647)
Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution	861	(8 219)
Résultat opérationnel avant dépréciation des actifs incorporels	(18 547)	(27 052)
Dépréciation des actifs incorporels	(43 529)	—
Résultat opérationnel après dépréciation des actifs incorporels	(62 076)	(27 052)
Produits financiers	4 855	11 269
Charges financières	(6 763)	(4 976)
Résultat financier (net)	(1 908)	6 293
Résultat avant impôts sur le résultat	(63 984)	(20 759)
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
Résultat net de la période	(63 984)	(20 759)
Résultats par action : (en € par action)		
- de base	(0,81)	(0,31)
- dilué	(0,81)	(0,31)



Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat de la période	(63 984)	(20 759)
Amortissements et dépréciations, net	56 797	16 529
Provisions pour engagements sociaux	216	685
Provisions pour charges	604	(484)
Paiements en actions	2 475	3 826
Variation des dépréciations sur actifs financiers	577	(4 065)
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	1 256	(280)
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	372	(237)
Produits sur actifs financiers	(962)	(1 290)
Intérêts nets payés	341	204
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie	(296)	550
Marge brute d'autofinancement	(2 604)	(5 321)
Variation du besoin en fonds de roulement	(49 204)	40 245
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(51 807)	34 924
Acquisition d'actifs incorporels, net	(10 375)	(64 130)
Acquisition d'actifs corporels, net	(907)	(1 271)
Acquisition d'actifs financiers non courants	(3 000)	—
Cession d'actifs corporels	9	—
Cession d'autres actifs immobilisés	(59)	(10)
Cession d'actifs financiers non courants	—	2 000
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers	962	1 290
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(13 370)	(62 121)
Impact net de l'émission d'actions	48	44
Augmentation de capital, net	—	66 006
Encaissement des passifs financiers	1 360	13 900
Remboursements des passifs financiers	(2 204)	(1 982)
Intérêts nets payés	(341)	(204)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 136)	77 765
Effets des variations de change	219	5
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	(66 095)	50 572
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	202 887	152 314
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	136 792	202 887



Produits opérationnels

Le tableau suivant résume les produits opérationnels pour les périodes sous revue :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Revenus des accords de collaboration et de licence	56 155	68 974
Financements publics de dépenses de recherche	13 618	16 840
Ventes	678	—
Produits opérationnels	70 451	85 814

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont baissé de 12,8 millions d'euros, ou 18,6%, s'élevant à 56,2 millions d'euros pour l'exercice 2020, à comparer à 69,0 millions d'euros pour l'exercice 2019. Ces revenus proviennent essentiellement de l'étalement des paiements initiaux et de levée d'option liés aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015 et octobre 2018, sur la base de l'accomplissement de travaux que la Société s'est engagée à effectuer. Cette variation sur 2020 résulte principalement de :

- Une baisse de 8,9 millions d'euros du montant reconnu en chiffre d'affaires au titre de l'accord sur monalizumab, s'élevant à 33,6 millions d'euros sur l'exercice 2020, à comparer à 42,5 millions d'euros pour l'exercice 2019. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des coûts directs de recherche et développement pour monalizumab sur la période, à la suite de la fin du recrutement, en 2019, de la Cohorte 2 de la Phase 2 testant monalizumab. Au 31 décembre 2020, le montant non reconnu en chiffre d'affaires s'élève à 26,6 millions d'euros, dont 11,3 millions d'euros présentés en «Passifs de contrats courants» et 15,3 millions d'euros présentés en «Passifs de contrats non courants» .
- Une baisse de 5,4 millions d'euros des revenus liés à IPH5201 pour l'exercice 2020, s'élevant à 13,4 millions d'euros, à comparer à 18,8 millions d'euros pour l'exercice 2019. Au 31 décembre 2020, la Société ayant réalisé tous ses engagements sur les travaux précliniques en lien avec le démarrage de la Phase 1 du programme IPH5201, l'intégralité du paiement initial de 50,0 millions de dollars et du paiement d'étape de 5,0 millions de dollars ont été reconnus en chiffres d'affaires.
- Une baisse de 4,4 millions d'euros du revenu résultant des refacturations de coûts de recherche et développement, s'élevant à 2,5 millions d'euros sur l'exercice 2020, à comparer à 6,9 millions d'euros pour l'exercice 2019. Dans le cadre de nos accords avec AstraZeneca, les coûts de R&D relatifs à avdoralimab sont partagés de façon égale entre Innate Pharma et AstraZeneca et les coûts de recherche et développement relatifs à IPH5201 sont entièrement supportés par AstraZeneca. La diminution de ce poste entre les deux périodes s'explique principalement par la baisse des coûts de recherche et développement relatifs à IPH5201 refacturés à AstraZeneca à la suite du passage du programme en phase clinique pris en charge par AstraZeneca.
- Le 8 janvier 2016, la Société a annoncé la signature d'un accord de collaboration et de licence de recherche avec Sanofi. Dans le cadre de cet accord, et en date du 8 décembre 2020, Sanofi a informé la Société de son intention de faire progresser IPH6101/SAR443579 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament



expérimental. Cette décision a déclenché un paiement d'étape de 7 millions d'euros de Sanofi à la Société, intégralement reconnu en chiffre d'affaires au 31 décembre 2020.

Financements publics de dépenses de recherche

Les financements publics de dépenses de recherche ont baissé de 3,2 millions d'euros, ou 19,1%, à 13,6 millions d'euros pour l'exercice 2020, à comparer à 16,8 millions d'euros pour l'exercice 2019. Cette variation provient principalement de la baisse de 3,7 millions d'euros du crédit d'impôt recherche, qui résulte essentiellement d'une baisse des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles des licences acquises par la Société (cf. dépenses de R&D).

Le calcul du crédit d'impôt recherche correspond à 30% des dépenses éligibles (nettes de subventions) de l'année fiscale. Suite à la perte du statut de PME communautaire au 31 décembre 2019, le crédit d'impôt recherche 2020, s'il n'est pas imputé d'ici là, sera donc remboursé au cours de l'année 2023 (voir Elements de bilan - Créance non-courante).

Ventes

Au 31 décembre 2020, suite à la fin de la période de transition relative à la commercialisation de Lumoxiti aux Etats-Unis en date du 30 septembre 2020, la Société a comptabilisé pour le quatrième trimestre des ventes nettes Lumoxiti pour un montant de 0,7 millions d'euros.

Charges opérationnelles

Le tableau ci-dessous analyse les charges opérationnelles par fonction pour les exercices clos au 31 décembre 2020 et 2019 :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépenses de recherche et développement	(58 613)	(78 844)
Frais généraux et commerciaux	(31 246)	(25 803)
Charges opérationnelles	(89 859)	(104 647)

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement ont diminué de 20,2 millions d'euros, ou 25,7%, à 58,6 millions d'euros pour l'exercice 2020, comparé à un montant de 78,8 millions d'euros pour l'exercice 2019. Les dépenses de R&D représentent respectivement 65,2% et 75,3% des charges opérationnelles des exercices 2020 et 2019.

Cela inclut les dépenses de R&D directes (coûts de sous-traitance et consommables), dépréciations et amortissements ainsi que les frais de personnel. Les dépenses de recherche et développement directes ont diminué de 16,4 million d'euros, ou 37,0%, à 28,0 millions d'euros pour l'exercice 2020, comparé à un montant de 44,4 millions d'euros pour l'exercice 2019. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des dépenses liées à Lumoxiti (achèvement en 2019 de certains travaux relatifs à la soumission réglementaire en Europe) et à IPH5201 et IPH5301 (achèvement de certains travaux précliniques).



Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la recherche et développement ont diminué de 3,8 millions d'euros, soit 11,1%, pour atteindre 30,6 millions d'euros pour l'exercice 2020, comparé à un montant de 34,4 millions d'euros pour l'exercice 2019. Cette baisse est principalement due à la diminution de 3,5 millions d'euros des amortissements et dépréciation relatifs aux droits monalizumab (allongement de l'horizon d'amortissement suite à l'achèvement d'une cohorte courant 2020) et des droits IPH5201 (amortissement intégral au 31 décembre 2020).

Frais généraux et commerciaux

Les frais généraux et commerciaux ont augmenté de 5,4 millions d'euros, ou 21,1%, à 31,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, contre 25,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les frais généraux ont représenté respectivement au total 34,8% et 24,7% du total des charges opérationnelles nettes des exercices 2020 et 2019.

Les dépenses de personnel (incluant les paiements en action) incluent les rémunérations versées à nos salariés et consultants et sont en hausse de 2,1 millions d'euros, ou 20,3%, à 12,7 millions d'euros pour l'exercice 2020, à comparer à un montant de 10,6 millions d'euros pour l'exercice 2019. Cette augmentation résulte principalement de l'effet année pleine des coûts de personnel liés à notre filiale américaine, incluant le personnel affecté à la commercialisation de Lumoxiti. Cette augmentation des salaires et traitements est partiellement compensée par la baisse des paiements en actions de 1,2 millions d'euros.

Les frais généraux et commerciaux comprennent également les honoraires non scientifiques et conseil qui se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes d'expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a augmenté de 0,7 millions d'euros, ou 8,2%, à 9,1 millions d'euros pour l'exercice 2020, à comparer à un montant de 8,4 millions d'euros pour l'exercice 2019. Cette hausse résulte principalement des frais engagés pour la commercialisation de Lumoxiti et le fonctionnement de notre filiale américaine jusqu'à la décision de retour des droits à AstraZeneca fin 2020.

Les autres dépenses sont liées à la propriété intellectuelle, aux coûts d'entretien de l'équipement des laboratoires et de nos locaux, aux amortissements et dépréciations et autres frais généraux et administratifs et commerciaux. Elles comprennent notamment les frais d'assurance, qui ont augmenté suite à la cotation de la Société aux États-Unis en octobre 2019.

Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution

Lorsque des ventes de produits sont effectuées par le partenaire pharmaceutique dans le cadre d'accords de collaboration ou de transition, la Société est amenée à déterminer si le partenaire effectue la vente des produits en tant qu'agent ou principal. La Société a conclu qu'AstraZeneca agit en tant que principal dans le cadre de la production et de la commercialisation de Lumoxiti jusqu'au 30 septembre 2020. En conséquence et jusqu'à cette date, le gain ou la perte global(e) reçu ou payée de/à AstraZeneca dans le cadre des activités de commercialisation de Lumoxiti est présenté(e) sur une ligne spécifique du compte de résultat d'Innate Pharma. Ce montant n'inclut pas les coûts de recherche et développement qui sont comptabilisés en charges opérationnelles R&D.

La Société a comptabilisé un bénéfice net de 0,9 millions d'euros au titre du contrat de licence de Lumoxiti pour l'exercice 2020 couvrant les trois premiers trimestres de l'exercice, à comparer à une perte nette de 8,2 million d'euros pour l'exercice 2019, correspondant au



chiffre d'affaires résultant des ventes de Lumoxiti sur la période, déduction faite des frais administratifs et de production associés, incombant à la Société suite à la mise en vente aux États-Unis.

Au 31 décembre 2020, suite à la fin de la période de transition relative à la commercialisation de Lumoxiti aux États-Unis en date du 30 septembre 2020, la Société a comptabilisé pour le quatrième trimestre des ventes nettes Lumoxiti pour un montant de 0,7 millions d'euros.

Dépréciation des actifs incorporels

Au 31 décembre 2020, la dépréciation des actifs incorporels est liée à la dépréciation intégrale des droits de Lumoxiti pour un montant de 43,5 millions d'euros, suite à la décision de la Société de retourner les droits de commercialisation de Lumoxiti aux États-Unis et dans l'UE à AstraZeneca.

Résultat financier

Le résultat financier s'est traduit par une perte nette de 1,9 millions d'euros en 2020 contre un gain net de 6,3 millions d'euros en 2019. Cette évolution résulte principalement de la variation de juste valeur de certains instruments financiers (perte nette de 0,6 millions d'euros en 2020 contre un gain de 4,1 millions d'euros en 2019) et d'une perte de change nette de 1,5 millions d'euros en 2020 contre un gain de change net de 0,8 millions d'euros en 2019.

Éléments de bilan

Au 31 décembre 2020, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 190,6 millions d'euros contre 255,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. La trésorerie nette au 31 décembre 2020 (trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants moins passifs financiers courants) s'élevait à 149,5 millions d'euros (216,7 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les autres éléments clés du bilan au 31 décembre 2020 sont :

- Des passifs de contrat de 44,0 millions d'euros (dont 31,5 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat – non courant') et des dettes sur collaboration de 46,7 millions d'euros (dont 44,9 millions d'euros comptabilisés en 'Dettes sur collaboration – non courante') correspondant à la partie du paiement initial reçu d'AstraZeneca non encore reconnue en résultat ou utilisée dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca, incluant l'essai INTERLINK-1 de Phase 3 ;
- Des passifs de contrats de 17,4 millions d'euros pour le paiement relatif aux molécules précliniques, classé en intégralité comme 'Passifs de contrats non courants' ;
- Des immobilisations incorporelles d'une valeur nette comptable de 46,3 millions d'euros, correspondant principalement aux droits et licences relatifs à l'acquisition des droits monalizumab, IPH5201, avdoralimab (97,0 millions d'euros au 31 décembre 2019). La variation du poste s'explique principalement par la dépréciation intégrale des droits Lumoxiti pour un montant de 47,2 millions d'euros, suite à la décision de la Société de retourner les droits de commercialisation de Lumoxiti aux États-Unis et dans l'UE à AstraZeneca ;



- Une créance non-courante de 29,9 millions d'euros sur l'État français au titre du crédit d'impôt recherche pour les exercices 2019 et 2020 ;
- Des capitaux propres s'élevant à 156,0 millions d'euros, incluant la perte nette de la période de 64,0 millions d'euros ;
- Des dettes financières s'élevant à 19,1 millions d'euros (18,7 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2020, la diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie a atteint 66,1 millions d'euros, à comparer à une augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie de 50,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les flux de trésorerie de la période sous revue résultent principalement des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités opérationnelles de 51,8 millions d'euros, s'expliquant principalement par la consommation nette de trésorerie des activités opérationnelles diminuée de l'encaissement en décembre 2020 du paiement d'étape de 50,0m\$ (41,2m€) suite à l'inclusion par AstraZeneca du premier patient dans son essai clinique randomisé de Phase 3 évaluant monalizumab, INTERLINK-1. En avril 2020, Innate a reçu un paiement de 4,6 millions d'euros d'AstraZeneca suite au traitement du premier patient dans l'essai clinique de Phase 1 évaluant IPH5201.
- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement pour l'exercice 2020 de 13,4 millions d'euros, principalement composés (i) du paiement complémentaire effectué en janvier 2020 à AstraZeneca sur les droits Lumoxiti pour 13,4 millions d'euros (15,0 millions de dollars) suite à la soumission de l'autorisation de mise sur le marché auprès de l'Agence européenne du médicament (EMA) en novembre 2019, (ii) d'un montant de 2,7 millions d'euros au titre du paiement complémentaire effectué auprès d'Omega Biotech en avril 2020 pour les droits relatifs à IPH5201 suite au traitement du premier patient dans l'essai clinique de Phase 1 intervenu en mars 2020 et, (iii) de l'acquisition d'actifs financiers nets pour un montant de 3,0 millions d'euros. Ces éléments sont compensés par le remboursement effectué par AstraZeneca relatif au mécanisme de partage des coûts 2019 relatif à la commercialisation de Lumoxiti pour un montant de 7,0 millions d'euros.
- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités de financement de 1,1 millions d'euros. Le 11 août 2020, suite à la signature d'un contrat de financement auprès de BpiFrance Financement dans le cadre du programme mis en place par le gouvernement Français pour aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19, la Société a encaissé une avance remboursable de 1,4 millions d'euros. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 2,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2020 contre 2,0 million d'euros au cours de l'exercice 2019.

Évènements post-clôture

- Laure-Hélène Mercier, Vice-président exécutif, Directeur financier et membre du Directoire, quitte ses fonctions après avoir accompagné la Société pendant 14 années de développement, comprenant une introduction en bourse aux Etats-Unis. Frédéric Lombard rejoindra la Société en tant que Directeur financier le 1er avril 2021. M. Lombard apporte



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

plus de 20 ans d'expérience à des postes financiers dans le secteur pharmaceutique. Il a notamment occupé des postes à responsabilités chez Ipsen, AstraZeneca et Novartis. Mme Mercier restera au sein de la Société jusqu'à la fin de l'année afin d'assurer la transition des responsabilités.

Passifs éventuels

A la date du présent communiqué de presse, les discussions sur l'accord de transition sont en cours avec AstraZeneca, notamment sur le calendrier et les coûts, notamment sur le partage de certains coûts de fabrication dont le montant maximum estimé pourrait atteindre 12,8 millions de dollars.

Nota

Ce communiqué de presse contient des données financières estimées basées sur nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 car ils n'ont pas encore été approuvés par le Directoire. L'audit est en cours à la date de cette communication.

Nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 seront approuvés par le Directoire et examinés par le Conseil de surveillance de la Société le 26 avril 2021.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés dans la Section 3 du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), disponible sur les sites Internet de l'AMF <http://www.amf-france.org> et de la Société, ainsi que dans la section Facteurs de risque ("Risk Factors") du rapport annuel de la Société sur le "Form 20-F" pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, et les dépôts et rapports ultérieurs déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société.